

## Activités printemps 2018

**CANOË**  
Cano-raft



**KAYAK**  
Airboat

### HAUTE-SAVOIE NATURE AVENTURE

organise pour les

Amoureux de la nature et un peu aventuriers, une découverte des rivières de Haute-Savoie en canoë-raft (canoë 2 places) ou airboat (kayak monoplace). Des sorties sont organisées au printemps sur des sites magnifiques et sauvages : **le Fier, le Chéran et le Giffre.**



H.S.N.A. Michel BELOUIN  
4 Rue de l'ancienne Chapellerie  
74230 THONES  
Tel : 06 07 19 72 67  
Mail:hsna.belouin.m@wanadoo.fr  
www.rando-rafting.com



## DEROULEMENT ET TARIFS DES SORTIES

\* **Deroulement** : Les sorties sont organisées d'avril à fin mai 2018.

Programme:

**Le Fier** : le 13 et 28/04 de 13h30 à 16h30 et Le 24/04 de 17h à 20h

**Le Chéran** : le 05/05 et le 12/05 de 13h30 à 17h

Report possible en cas de mauvaises conditions le 19/05 après midi.

D'autres sorties peuvent être organisées sur demande avec 4 pers minimum.

\* **Tarifs** : 1 sortie = 34€/pers - 2 sorties = 66€/pers - 3 sorties = 95€/pers - 4 sorties = 120€/pers.

### **Decente Fier à la JOURNEE le 8 mai :**

Une descente intégrale vous est proposée la journée du 8 mai de la plaine d'Alex jusqu'au pont de Brogny avec pique-nique au pont de Naves. Tarif = 60€ (prévoir le pique-nique)

\*\*\*\*\*

**Le Fier : 2 parcours merveilleux dans un splendide défilé entre Dingy et Pringy.**

**Le Chéran : 1 parcours dans de magnifiques gorges entre Alby et Rumilly.**

**Possibilité de descendre aussi sur le Giffre**

**1 parcours sauvage entre le Peret et Samoens.**



\*\*\*\*\*

\* **Conditions** : savoir nager, se munir d'un maillot et d'une serviette.

Age mini : (10 à 12 ans suivant conditions)

L'équipement spécifique est fourni par HSNA (combinaisons, bottillons, vestes, gilets, casques).

La prestation comprend : le matériel, l'encadrement, la navette.

ATTENTION : nombres de places limitées : 8 pers maxi et 4 pers mini par sortie.

**Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions, n'hésitez pas à nous contacter.**

**Inscription obligatoire 48h avant au minimum.**

Toutes les activités  
sont encadrées par un professionnel breveté d'état.  
H.S.N.A. se réserve le droit d'annuler ou de modifier l'activité en  
fonction des conditions climatiques.